



LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

**Madame la candidate,
Monsieur le candidat,**

Les agents de Pôle Emploi ont démontré à maintes reprises leurs capacités d'adaptation aux enjeux nouveaux pour répondre aux besoins des privés d'emploi et des entreprises. Pour autant, depuis de nombreuses années et plus particulièrement depuis la décision de la fusion ANPE-ASSEDIC, nos collègues constatent un dévoiement des missions de service public ainsi qu'une dégradation du service rendu aux usagers et des conditions de travail pour les agents.

Pour cette raison, nous interpellons les candidates et les candidats à l'élection présidentielle sur la nécessité d'une rupture avec les politiques menées ces dernières années qui conduisent à des reculs sociaux majeurs pour tous, agents de pôle emploi et usagers du service public de l'emploi.

1) Les politiques publiques de l'emploi

Ces dernières années, les politiques publiques de l'emploi se sont trop souvent résumées à empiler des plans pour multiplier les aides financières aux employeurs et pour faire baisser artificiellement les chiffres du chômage avec pour finalité une lutte contre les chômeurs plutôt que contre le chômage.

Prenez-vous l'engagement de remettre en cause cette politique de stigmatisation des privés d'emploi, qui s'est traduit par une augmentation importante du contrôle et de son corolaire qui est la sanction ?

Prenez-vous l'engagement de remettre en cause les aides publiques aux entreprises pour les réorienter, par exemple, vers la formation, l'investissement ou la transition écologique ?

Que proposez-vous en termes d'actions de lutte contre le chômage ?

2) Indemniser correctement les privés d'emploi

La réforme de l'Assurance chômage mise en place sous ce quinquennat pénalise très fortement les jeunes et les travailleurs les plus précaires.

Prenez-vous l'engagement d'abroger cette réforme de l'assurance chômage ?

Par ailleurs, nous souhaitons également que soient rétablies les cotisations salariales d'assurance chômage, celles-ci ayant été remplacées par une hausse de la CSG. Selon nous, ces cotisations doivent permettre d'indemniser les privés d'emploi et non pas être utilisées pour financer le fonctionnement du service public de l'emploi. L'Etat doit donc revoir à la hausse sa participation au financement de Pôle emploi afin de revenir à une prise en charge de l'indemnisation des privés d'emploi comparable à celle d'avant la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC.

Quel est votre position sur ce sujet ?

3) Maintenir un établissement public national

Ces dernières années plusieurs responsables politiques et présidents de région se sont exprimés en faveur d'une régionalisation de Pôle emploi. Nous sommes totalement opposés à ce transfert de compétences qui mettrait à mal l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

Garantissez-vous le maintien de Pôle emploi en tant qu'établissement national et par conséquent que l'ensemble de ses missions soient déterminées par les pouvoirs publics nationaux ?

4) Un service public au service du public

Pôle emploi, comme la majorité des services publics a vu ces dernières années ses missions fortement remises en cause par:

- Une explosion de la sous-traitance en lieu et place de l'intervention du service public alors que plusieurs rapports démontrent que les officines privés font moins bien et plus cher que le service public de l'emploi.
- Une mise à distance des usagers qui a pour conséquence en raison du « tout numérique » que des usagers n'aient pu faire valoir leurs droits, comme la souligné récemment la défenseure des droits.
- Une perte de crédibilité due à des offres d'emploi frauduleuses et/ou illégales publiées sur le site internet de Pôle emploi venant de sites marchands, qui ont de plus fait croire à tort que des volumes d'offres d'emploi considérables n'étaient pas pourvues, ce que l'étude publiée par Pôle emploi en février 2022 a démenti.

Quelles sont vos propositions sur ces différents points ?

5) Renforcer le personnel et lui garantir ses droits

Afin d'assurer les missions qui leurs sont confiées, les agents de Pôle Emploi, qu'ils soient de droit privé ou de droit public ont besoin de garanties nécessaires à leur indépendance. Ils doivent avoir des protections leur permettant de refuser d'exécuter les ordres contraires au droit, de les protéger vis-à-vis des influences extérieures et des changements de gouvernement. Pour cela ils doivent bénéficier d'une stabilité de l'emploi nécessaire à cette indépendance.

Aujourd'hui rien ne garantit aux agents de droit privé de Pôle emploi cette indépendance. Comment compter vous assurer la mise en conformité avec la convention 88 de l'OIT sur ce point qui depuis la création de Pôle emploi n'est pas respecté ?

Le nombre de travailleurs précaires à Pôle emploi n'a jamais été aussi nombreux auxquels il faut ajouter les jeunes en service civique qui réalisent des activités relevant des missions de Pôle emploi. De plus, au manque de personnel pour accompagner et indemniser les privés d'emploi s'ajoute l'empilement des plans gouvernementaux sans aucune cohérence et des injonctions contradictoires qui ont ces derniers mois fortement dégradé les conditions de travail des agents et ont fait perdre le sens de leur travail

Comment compter-vous améliorer les conditions de travail des agents de Pôle emploi ?

Enfin, la question salariale devient prégnante pour les agents de Pôle emploi.

Les dernières NAO se sont soldées par un échec malgré une mobilisation d'ampleur des agents de Pôle emploi; la Direction n'a accordé qu'1% d'augmentation de salaire alors que la perte de pouvoir d'achat dépasse les 10% depuis la création de Pôle emploi.

Egalement, nous souhaitons vous alerter sur la situation des agents publics de Pôle emploi. Au gel du point d'indice qui touche tous les agents de la fonction publique, se rajoute une non revalorisation des grilles

Nous attendons des propositions concrètes de votre part sur ces questions.

Enfin, avec l'ensemble de la CGT nous portons des revendications concernant la réduction du temps de travail, le droit à la retraite à 60 ans, l'égalité femmes-hommes qui permettraient à chaque salarié, chaque agent, chaque privé d'emploi, chaque retraité, chaque jeune de vivre dignement de son travail et de disposer de ressources suffisantes tout au long de sa vie.

Nous restons à votre disposition pour développer et éclaircir les points que nous avons soulevés et vous remercions par avance des réponses que vous nous apporterez.

Nous ferons connaître au personnel les positions des candidats à l'élection présidentielle.

Veuillez recevoir, madame la candidate, monsieur le candidat, nos respectueuses salutations, et nous vous souhaitons une campagne à la hauteur des attentes des citoyens.

Brigitte Meyer

Déléguée Syndicale Centrale CGT Pôle Emploi



Guillaume Bourdic

Représentant Syndical CGT au CSEC Pôle Emploi

